

Le projet d'établissement et le PEAC

➤ Qu'est- qu'un projet d'établissement au collège et au lycée ?

Source : <https://www.service-public.fr>

Le projet d'établissement d'un **établissement public local d'enseignement** (EPL), que ce soit un collège ou un lycée, définit les modalités particulières de mise en œuvre des programmes nationaux.

Il précise notamment les activités scolaires et périscolaires.

Il peut également prévoir la mise en place d'expérimentations, pendant **5 ans** au plus et avec l'accord des autorités académiques. Ces expérimentations peuvent notamment concerner :

- l'enseignement de disciplines,
- l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement (par exemple, "cours le matin, sport l'après-midi" ou les "classes sans notes"),
- ou encore des échanges ou des jumelages avec des écoles étrangères.

Le projet d'établissement précise les moyens mis en œuvre :

- pour assurer la réussite de tous les élèves,
- pour associer les parents à ces objectifs.

Il est élaboré en commun par les différents membres de la communauté éducative (enseignants, direction de l'établissement, représentants des élèves ...).

Il est adopté par le conseil d'administration, pour une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Il est présenté aux responsables de l'enfant par la direction de l'établissement lors de la première inscription de l'élève.

➤ Quelle est la fonction d'un projet d'établissement ?

Source : <http://eduscol.education.fr/cid47770/projet-d-etablissement.html>

Outre la définition des modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux en matière pédagogique, le projet d'établissement met en cohérence, en les portant à l'information de tous, un ensemble de dispositions qui participent d'une politique éducative d'établissement .

➤ En quoi sa prise en compte favorise-t-elle les apprentissages des élèves ?

Toutes ces dispositions citées plus haut sont prises en commun avec l'ensemble des acteurs pédagogiques ainsi que les parents pour la réussite de tous les élèves en mettant en place des dispositifs qui peuvent être expérimentaux ou s'inscrire dans une pédagogie de projet.

Ainsi, de l'école au lycée, le **parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** a également pour ambition de favoriser la réussite de tous par l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Le partenariat avec les institutions et professionnels des domaines artistiques et culturels prend donc tout son sens dans ce parcours de formation.

○ **Qu'est-ce que le PEAC ?**

Source : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle **sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.**

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur **les trois champs indissociables** de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent **les trois piliers** :

- des **rencontres (Rencontrer)** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques (Pratiquer)**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances (S'approprier)** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

○ **Objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle**

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école** en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- **articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti**, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- **donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part** dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.

○ **Une construction commune et en partenariat**

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'école, enseignements de culture humaniste, mais également enseignements scientifiques et technologiques, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs, occupent une place particulière dans le parcours.

○ Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives. À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, l'élève aborde un des grands domaines des arts et de la culture.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

○ Le parcours repose également sur le partenariat

« Le partenariat est à comprendre comme une pratique de déplacement (à tous les sens du terme) : tous les participants, d'une manière ou d'une autre, sont invités à se déplacer, à sortir de leur espace et de leur temps habituel et, du coup, dans cet autre espace et dans cet autre temps, intermédiaire à proprement parler, à agir différemment. Ainsi, pendant la séquence temporelle que constitue le partenariat, tous les acteurs sont-ils conduits à rencontrer un autre monde que le leur et, à son contact, obligés en quelque sorte de s'adapter à cette situation nouvelle. Le partenariat est donc, en tant que tel, et quoi qu'il en soit de ses conditions pratiques de mise en oeuvre plus ou moins réussie, un dispositif social fonctionnant comme un constructeur d'expériences. « Faire une expérience » au sens commun du terme (et non pas au sens scientifique devenu dominant où il s'agit de répéter pour prouver), c'est vraiment apprendre quelque chose, puisque c'est apprendre quelque chose à laquelle on ne s'attendait pas; c'est apprendre contre soi, contre ce que l'on croyait connaître. » Jean-Christophe Vilatte , « **Institutions culturelles et partenariat (le cas du partenariat musée-école)** » Laboratoire Culture & Communication – Université d'Avignon.

Ce tableau résume les différentes structures partenariales. Je l'emprunte en le modifiant et en ajoutant des exemples de partenaires à : Bordeaux, M.C dans « **L'invention d'un cadre local de coopération pour l'éducation artistique et culturelle** », Grenoble : Etude pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles (2005).

Type de partenariat	Instances responsables
<u>Partenariat d'impulsion</u>	<u>Instances politiques</u> : Ville Etat (DRAC, Centre National des Arts Plastiques (CNAC), Éducation nationale)
<u>Partenariat d'organisation</u>	<u>Structures locales</u> : Structures culturelles, municipales (Musée des Beaux-Arts, Musée Municipal, Musée Régional, les Centres d'Art qui

	existent depuis les années 80, FRAC depuis 1982, FMAC (Fonds Municipal d'Art Contemporain, Écoles d'Arts, Ateliers artistiques, Résidences d'artistes, Opéra, théâtre...) inspections de circonscriptions, conseillers pédagogiques, groupes scolaires
<u>Partenariat de réalisation</u>	Acteurs directs : Médiateurs, intervenants, artistes, enseignants, élèves

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.

✓ **Remarque :**

Le rapport de jury de 2016 notait : « On privilégiera les propositions pragmatiques, réfléchies et adaptées à la séquence conçue, en ayant notamment une bonne connaissance des dispositifs existants comme « Lycéens au cinéma », « Nuit des musées », « La classe, l'œuvre », « Espaces d'exposition en établissements », etc.

○ **La charte pour l'éducation artistique et culturelle**

La charte pour l'éducation artistique et culturelle rassemble les acteurs et institutions impliquées dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes. Elle permet à chacune et à chacun de s'en emparer, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le parcours de l'élève.

○ **Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle**

Fréquenter (Rencontres)

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

Pratiquer (Pratiques)

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création
- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique

S'approprier (Connaissances)

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

✓ **Remarques :**

- Pour accompagner la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, le ministère de l'éducation nationale a édité en 2013 un **guide** de 50 pages **qui présente les principes et l'organisation du parcours pour un élève**.

Ce guide rappelle **les principes de conception, de mise en œuvre** autour de la démarche de projet notamment, **ainsi que le suivi du parcours** à l'école, au collège et au lycée dans le cadre de la circulaire de 2013. (Téléchargeable sur Éduscol)

- Pour la conservation des traces des différentes rencontres artistiques et culturelles, ne pas oublier de mentionner dans votre argumentation que vous pouvez utiliser les **FOLIOS**.

- o **Folios : le suivi du parcours de chaque élève**

Source : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), **un outil de suivi régulièrement renseigné garde trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises**. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli.

Principalement renseigné par l'élève lui-même, FOLIOS lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille.

Au sein de FOLIOS, l'élève rassemble les éléments de son parcours d'éducation artistique et culturelle qu'il souhaite mettre en valeur. Il a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extrascolaires.

FOLIOS est généralisé à l'ensemble des collèges depuis la rentrée 2016.

Jean-Albert ESTEVES